

# RAPPORT DE MISSION EN ARMENIE DU 5 AU 9 AVRIL 2025

*Organisé par l'Institut des Droits de l'Homme du Barreau  
de Montpellier et le Barreau de Montpellier*



01 *Préparation et départ*

02 *Dimanche 6 avril – Découverte culturelle*

03 *Lundi 7 avril – Journée institutionnelle*

04 *Mardi 8 avril - matin : UFAR et concours de plaidoirie*

05 *Mardi 8 avril - après-midi : Mémoire et recueillement*

06 *Rencontre avec l'Ambassadeur de France en Arménie*



## 1. Préparation et départ

Le voyage a été minutieusement préparé de longue date. Les billets d'avion et l'hôtel ont été réservés très en amont afin de bénéficier de tarifs avantageux. La délégation était composée de:

- Me Pierre LAFONT, Bâtonnier de Montpellier
- Me Marie-Pierre VEDEL-SALLE, Vice-Bâtonnier
- Me Michèle TISSEYRE, ancien bâtonnier et membre de l'IDH
- Me Naïra ZOROYAN, avocat au barreau de Montpellier et membre de l'IDH
- Mme Gohar GALUSTIAN, enseignante-chercheuse en droit public et membre de l'IDH
- Me Amine FARAJ, Président de l'IDH

La veille du départ, soit le 4 avril 2025, aucune difficulté n'était à signaler, si ce n'est une légère modification de l'horaire de vol initial, avancé de 15 minutes.

Cependant, à 5h29 le matin du départ, un message d'Air France nous informait de l'annulation du vol Montpellier-Paris. Un itinéraire alternatif fut alors proposé à une partie de la délégation : Montpellier-Paris-Varsovie-Erevan, avec une arrivée prévue le lundi 7 avril à 4h00 du matin ou un 2e itinéraire à l'autre partie : Montpellier-Amsterdam-Vienne-Erevan.

Grâce à l'intervention rapide et efficace du Bâtonnier, un départ en TGV fut organisé, permettant à la majorité de la délégation de maintenir le vol Paris-Erevan à 18h00.

Une difficulté supplémentaire s'est manifestée à Paris-CDG, lorsqu'un membre de la délégation a découvert avoir oublié son passeport à Montpellier. Après de multiples tentatives infructueuses pour remédier à la situation, elle a dû rebrousser chemin, réduisant la délégation d'un membre.

Le vol Paris-Erevan s'est déroulé sans incident notable, bien que le service à bord se soit avéré médiocre.



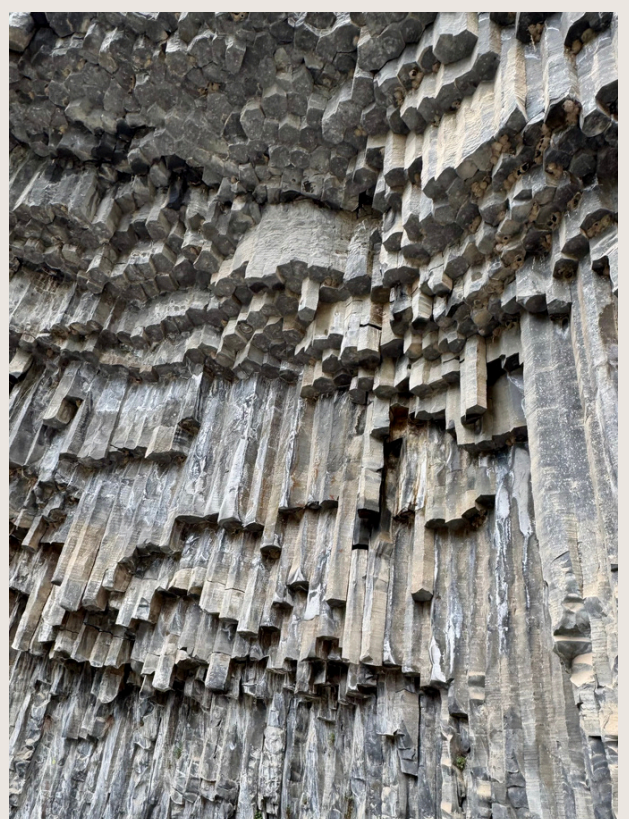
## 2. Dimanche 6 avril – Découverte culturelle

La première journée fut consacrée à une immersion dans le patrimoine historique culturel et naturel arménien. Les visites suivantes ont été effectuées :

· Le site fortifié de Garni : temple gréco-romain du Ier siècle après J.-C., remarquablement conservé. Le site comprend également les ruines de thermes romains, d'une église médiévale du XIIIe siècle, ainsi que du palais royal arménien du IIe siècle. Ce site est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Très récemment inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO, la Maison Carrée, à Nîmes, est désormais jumelée au Temple de Garni. Il s'agit du seul temple grec hellénistique subsistant en Arménie.



· La vallée de Garni et la « Symphonie des pierres » : formation géologique exceptionnelle composée de colonnes basaltiques naturelles, surplombant un petit pont médiéval du XIe siècle franchissant la rivière Azat. Ce site est également classé au patrimoine naturel de l'humanité.



• Le monastère de Geghard (Geghardavank) : taillé dans la roche, cet édifice religieux du Haut Moyen Âge fut appelé autrefois « Monastère des sept églises » ou « des quarante autels ». Il tire son nom actuel de la Sainte Lance, précieuse relique qu'il abritait autrefois. Inscrit lui aussi au patrimoine mondial de l'UNESCO.



• **Le monastère de Sevanavank et le lac Sevan** : situé à plus de 2 000 m d'altitude, ce vaste lac d'eau douce s'étend sur 1 242 km<sup>2</sup>. Le monastère, partiellement détruit durant la période soviétique, abrite un khatchkar exceptionnel représentant la Crucifixion du Christ, l'un des quatre seuls exemplaires au monde à porter une telle scène. (Un khatchkar, est une « Stèle forme arquée ou rectangulaire, sculptée d'une ou de plusieurs croix accompagnée souvent d'un décor ornemental, parfois de figures humaines et d'inscriptions »).



### 3. Lundi 7 avril – Journée institutionnelle

#### Matin : Rencontre avec le Barreau d'Arménie

- Réunion officielle avec le Bâtonnier Simon BABAYAN et les membres du Conseil de l'Ordre du Barreau arménien.
- Discours d'accueil solennel mettant en lumière l'amitié entre nos deux institutions.
- Réponse de Monsieur le Bâtonnier de Montpellier, confirmant cette amitié et offrant le soutien du Barreau de Montpellier à ses confrères arméniens.



#### · Échange de présents :

- o Le Barreau d'Arménie a offert une œuvre représentant la Sainte Lance.



- o Le Barreau de Montpellier a remis une statue du début du XXe siècle symbolisant la Victoire.



Ensuite, Monsieur le Bâtonnier a animé une formation à l'intention des élèves-avocats sur les relations entre avocats et magistrats, devant un auditoire d'une trentaine d'étudiants dans le cadre de leur formation initiale. Cette session s'est tenue à l'Ordre des avocats, en présence du président de l'Académie des avocats.



Une visite de l'Académie a été organisée par son président et à l'issue, une demande formelle a été formulée par les autorités arméniennes afin d'organiser des stages à Montpellier pour certains élèves-avocats d'Erevan, dans une perspective de coopération durable.



## Après-midi : Visite à l'Académie de la magistrature

La délégation a été reçue par le Recteur de l'Académie. Un échange fructueux s'est engagé sur les pratiques de formation des magistrats. Le Recteur nous a livré le grand intérêt pour la visite de notre délégation et pour l'intérêt pour les relations avec la France.

Il est important de souligner qu'en Arménie, les magistrats suivent une formation théorique à l'Académie, complétée par des stages pratiques dans les juridictions, sans interaction institutionnalisée avec la profession d'avocat.



Maître Michèle TISSEYRE a présenté une intervention sur les mécanismes de résolution des incidents d'audience entre avocats et magistrats en France, suivie d'un débat avec une vingtaine de magistrats, dont plusieurs issus de la Cour d'appel. L'auditoire s'est montré vivement intéressé, bien que certaines questions aient révélé certaines différences culturelles : l'étonnement quant au rôle du Bâtonnier en France dans le règlement des conflits entre avocats et magistrats à l'audience ; la suggestion par certains magistrats arméniens de créer un système d'évaluation des avocats, en fonction de leurs résultats sur les dossiers des clients, dans le but explicite de décourager les avocats qui engagent trop souvent, selon ces magistrats, leurs clients dans des causes manifestement très aléatoires.



#### 4. Mardi 8 avril – Deuxième journée de travaux : UFAR et concours de plaidoirie

Rencontre avec la rectrice de l'UFAR et la doyenne de la faculté de droit

La délégation a été chaleureusement accueillie au siège de l'Université française en Arménie (UFAR). Une séance de travail introductive s'est tenue avec Madame Salwa NACCOUZI Rectrice et Madame Garine HOVSEPIAN la Doyenne de la faculté de droit afin d'organiser le déroulement du concours de plaidoirie.



#### Concours de plaidoirie sur les droits de l'Homme

Ce concours, à présent inscrit comme un moment fort de la coopération entre l'UFAR, l'IDH et le Barreau de Montpellier, réunissait cette année :

- 4 équipes étudiantes issues des niveaux Licence 2, ainsi que des diplômés de Master II ;
- Des jurys composés d'enseignants de l'UFAR, de membres de l'Académie des avocats d'Arménie et de membres de notre délégation.

#### Cas pratique proposé :

Une affaire fictive dans un État imaginaire, le « LOVESTAN », où la liberté d'expression se heurte à des restrictions imposées en raison d'un climat d'antisémitisme et de racisme. L'affaire portait sur l'interdiction administrative de représentation d'une pièce de théâtre jugée controversée.

Deux équipes ont plaidé en requête devant la Cour européenne des droits de l'Homme pour obtenir l'annulation de l'arrêté. Deux autres équipes ont défendu la position du gouvernement, arguant de la nécessité de prévenir les troubles à l'ordre public et de lutter contre les discours de haine.

Les étudiants ont démontré une solide maîtrise du droit européen des droits de l'Homme, s'appuyant notamment sur :

- Les articles 10 et 17 de la Convention européenne,
- Une jurisprudence pertinente de la Cour EDH.

## Appréciation des jurys :

Les prestations orales ont été remarquables, tant par la qualité de l'expression en français que par la pertinence de l'argumentation juridique. Les mémoires rédigés en amont ont été évalués par Madame Gohar GALUSTIAN, maître de conférences et membre de l'IDH, qui a salué le haut niveau de rédaction.

Une difficulté a surgi lors de la phase éliminatoire, les jurys n'étant pas parvenus à départager deux équipes de défenseurs. Il a été décidé que la finale mettrait en concurrence une équipe requérante face aux deux équipes de défense.

Les plaidoiries finales ont été jugées d'un excellent niveau.



## Récompenses :

- Une équipe a été désignée comme meilleure équipe du concours ;
- Deux étudiantes ont été distinguées comme meilleures plaideuses ;
- Ces deux lauréates sont récompensées par un stage de 4 semaines à Montpellier, financé par l'IDH et le Barreau de Montpellier ;
- En plus des stages, les équipes gagnantes ont été récompensées par des cadeaux (livres juridiques, réduction sur les frais d'inscription à l'Académie des avocats d'Arménie, réduction sur les frais d'inscription au Barreau d'Arménie, ...)

À noter que devant l'excellence générale des prestations, Monsieur le Bâtonnier a décidé d'attribuer un deuxième prix exceptionnel du 2e meilleur plaideur, également sous forme de stage à Montpellier.

Voir un article publié dans le journal francophone le Courrier d'Erevan : <https://courrier.am/fr/edition-2025-du-concours-francophone-de-plaidoirie-sur-les-droits-humains>



## 5. Mardi 8 avril dans l'après-midi : Mémoire et recueillement

### Visite du Mémorial du génocide arménien

L'après-midi de cette deuxième journée s'est poursuivie par un moment de profonde émotion et de réflexion historique : la visite officielle du Mémorial du génocide arménien, situé sur les hauteurs d'Erevan.

La délégation a été guidée à travers le musée du génocide, dont les expositions, d'une rigueur documentaire exceptionnelle, retracent les persécutions, les déportations et les massacres subis par le peuple arménien entre 1915 et 1923. Photographies, documents d'archives, témoignages et objets personnels offrent un récit saisissant, souvent bouleversant, de cette tragédie humaine.

À l'extérieur, nous nous sommes rendus au mémorial, où trône la flamme éternelle au centre de douze stèles de basalte symbolisant les provinces martyrisées de la grande Arménie. La délégation s'est recueillie solennellement devant la flamme, dans un silence empreint de gravité et de solidarité.

Ce moment, intensément chargé d'émotion, a été unanimement ressenti comme un des instants les plus forts du séjour. Il a renforcé, dans les esprits, l'engagement commun à la défense universelle des droits de l'Homme et à la lutte contre tous les génocides, toutes les formes de négationnisme, de racisme ou de haine.

« Plus jamais ça »

Cette visite restera gravée dans la mémoire des participants comme une expérience bouleversante et essentielle, un appel à la vigilance, à l'action et à la mémoire collective.



## 6. Mardi 8 avril – Rencontre avec Son Excellence l’Ambassadeur de France en Arménie

La mission s’est conclue par une rencontre diplomatique de haut niveau à la Résidence de France avec son Excellence, Monsieur Olivier DECOTTIGNIES, Ambassadeur de France en Arménie.



Les échanges ont porté sur les thèmes suivants :

### 1. Situation géopolitique régionale et les droits de l’Homme

- L’Arménie demeure dans une zone d’instabilité, en l’absence de signature d’un traité de paix avec l’Azerbaïdjan.
- L’Ambassadeur a souligné la pression exercée par le voisin azéri, soutenu par la Turquie, Israël et le Pakistan.
- La France joue un rôle crucial, notamment dans le soutien à la sécurité arménienne (livraisons d’armes et formations militaires).
- L’Inde apparaît également comme un acteur stratégique en matière de coopération militaire avec Erevan (vente d’armes, l’Arménie est le 1er client d’Inde pour l’achat des armes).



## 2. Économie et attractivité des investissements

À la question du Bâtonnier sur les opportunités d'investissement pour les clients du Barreau de Montpellier, l'Ambassadeur a répondu favorablement. Il a identifié plusieurs secteurs porteurs :

- Agriculture : notamment la viticulture. L'Arménie possède près de 300 cépages autochtones, dont certains sont inconnus en France.
- Nouvelles technologies : l'Arménie est très développée en matière de NTIC.
- Énergies renouvelables : notamment l'énergie solaire et les projets novateurs de panneaux flottants sur le lac Sevan.
- Tourisme : l'Arménie se tourne vers le tourisme, forte de ses sites remarquables, elle est intéressée par le rapprochement avec les collectivités territoriales françaises, à titre d'exemple la jumelage signé entre le site de GARNI et la maison Carré à NÎMES.
- Santé : malgré un système public en difficulté, le secteur privé connaît un développement important. Un projet de mutuelle universelle avec une compagnie d'assurance française est en discussion.



## 3. Formation des magistrats et souveraineté constitutionnelle

- La France continue de soutenir l'Arménie, une coopération pour la formation des magistrats arméniens va commencer, en lien entre le ministère de la Justice et l'Académie de la magistrature en Arménie.
- Toutefois, concernant le projet de rédaction d'une nouvelle Constitution en Arménie, la France a exprimé sa volonté de ne pas interférer, par respect pour la souveraineté de l'État arménien.

## CONCLUSION GÉNÉRALE

Ce déplacement en Arménie, organisé conjointement par l'Institut des droits de l'Homme et le Barreau de Montpellier, a constitué une mission juridique, académique, économique, francophone et humaine de premier plan. À travers des échanges de haut niveau avec les institutions judiciaires, académiques et diplomatiques en Arménie, notre délégation a pu renforcer de manière significative les liens de coopération et d'amitié entre les Barreaux d'Arménie et de Montpellier, nos deux villes, et, au-delà, entre nos deux pays.

Ce voyage a démontré que le dialogue entre les professions du droit permet de bâtir des ponts durables entre les différents acteurs, de partager nos pratiques, d'enrichir nos savoirs et de défendre plus efficacement les droits fondamentaux.

Pour les institutions arméniennes, la présence du Barreau de Montpellier et de l'IDH a été perçue comme un acte fort de solidarité et de reconnaissance. Certes, notre Barreau ne dispose pas du poids économique et financier de ceux de Paris, Marseille ou Lyon..., pourtant, sa présence continue en Arménie depuis 2018, et les actions menées sans relâche, lui confèrent une place incontournable. Dans un contexte régional instable, où la paix demeure fragile, notre engagement a été accueilli avec gratitude et espoir. Les formations proposées, les stages offerts, les concours organisés, traduisent un partenariat actif, structurant et porteur de développement pour les capacités locales.



Pour les avocats montpelliérains, cette mission incarne pleinement le rôle que peut jouer la profession dans la coopération juridique internationale, la promotion de la francophonie, la transmission des valeurs de l'État de droit et la consolidation des libertés fondamentales. Elle illustre que notre action dépasse largement le cadre judiciaire : elle s'inscrit également dans des enjeux éducatifs, économiques et humains. Ce déplacement renforce la place du Barreau de Montpellier sur la scène internationale, comme acteur de justice, promoteur de paix et ambassadeur de fraternité.

Pour l'Institut des droits de l'Homme, cette mission a réaffirmé la portée concrète et universelle des droits fondamentaux. Le concours de plaidoirie sur les droits fondamentaux, les formations sur la relation entre avocats et magistrats, les échanges avec l'Université française en Arménie (UFAR) et l'Académie de la magistrature, ainsi que la visite du Mémorial du génocide, ont rappelé que la défense des droits de l'Homme ne peut être efficace qu'à travers une action collective, une pédagogie rigoureuse et une vigilance constante.

Enfin, pour le Barreau de Montpellier, cette mission s'inscrit dans une vision moderne et ambitieuse du rôle de l'avocat : un acteur de coopération, de formation, de soutien économique et d'influence éthique. Elle ouvre de nouvelles perspectives en matière de partenariats entre cabinet d'avocat, de stages, de formations croisées, mais aussi de soutien aux investissements juridiques et économiques entre nos deux pays.